AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0234
FR0000062671-FS0073

21 janvier 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE GORGE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 janvier 2016, la société par actions simplifiée Pelican Venture[1] (19 rue du Quatre Septembre, 75002 Paris) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 16 janvier 2016, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société GROUPE GORGE et détenir, individuellement, 7 201 432 actions GROUPE GORGE représentant 13 910 667 droits de vote, soit 53,88% du capital et 64,69% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total de droits de vote de la société GROUPE GORGE suite à l'attribution de droits de vote double (cf. D&I 216C0212 et 216C0214 du 20 janvier 2016).

À cette occasion, le concert composé de la famille Gorgé et de Bpifrance Participations n'a franchi aucun seuil et a précisé détenir, au 16 janvier 2016, 8 678 684 actions GROUPE GORGE représentant 16 748 962 droits de vote, soit 64,93% du capital et 77,89% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Pelican Venture	7 201 432	53,88	13 910 667	64,69
Raphaël Gorgé	266 474	1,99	532 948	2,48
Jean-Pierre Gorgé	115 219	0,86	140 269	0,65
Total famille Gorgé	**7 583 125**	**56,73**	**14 583 884**	**67,82**
Bpifrance Participations	1 095 559	8,20	2 165 078	10,07
Total concert	**8 678 684**	**64,93**	**16 748 962**	**77,89**

[1] Société détenue par trois membres de la famille Gorgé, Jean-Pierre et Raphaël Gorgé détenant ensemble 80,94% du capital et des droits de vote, et dont M. Jean-Pierre Gorgé est président.
[2] Sur la base d'un capital composé de 13 366 843 actions représentant 21 504 562 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.